

POLICE MUNICIPALE LTE/LH

OBJET: MODIFICATION TEMPORAIRE DU SENS DE CIRCULATION RUE DE LA MUTUALITE LE 16 OCTOBRE 2022 DE 8 H00 à 14 H00 A L'OCCASION DES FOULEES DE CYRANO

LE MAIRE DE SANNOIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, articles R 325-12, R 411-30, 411-31 et R 412-28,

VU l'arrêté municipal PRO 2022/287. du 21 Septembre 2022, interdisant la circulation et le stationnement de façon temporaire sur le parcours des Foulées de Cyrano, se déroulant le 16 octobre 2022,

VU l'arrêté N° 2022/15 du 28 janvier 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la course à pied dénommée « les Foulée de Cyrano », il y a lieu de changer le sens de circulation rue de la Mutualité.

## ARRETE:

ARTICLE 1: La circulation des véhicules, rue de la Mutualité, se fera dans le sens inverse en direction de la rue Berthelot le DIMANCHE 16 OCTOBRE 2022, de 8 heures à 14 heures.

ARTICLE 2 : Les usagers de la circulation sont tenus de se conformer à la signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès la publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- -Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- -Madame la Major responsable du Commissariat de Sannois
- -Madame la responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 21 Septembre 2022

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE

En charge de la Sécurite, Tranquillité Publique et Prévention,

Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Buidiques Conseillere Communautaire